

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE -WORK- FATHERLAND

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCHAND INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N°005/D/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/MINRESI/CIPM/2025 DU 26 MARS 2025 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MOBILIER ET DU MATERIEL DE BUREAU DANS LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (LOT N°01 : ACQUISITION ET INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU MINRESI).

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu La Loi 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance ;
Vu La Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N° 003/AONO/MINRESI/CIPM/2025 du 26 mars 2025 ;
Vu La Lettre n°055/MINRESI/CIPM/SEC du 30 juin 2025 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – L'Etablissement EMASON, BP : 8787 Yaoundé est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offre susmentionnée pour un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze (49 977 675) francs CFA TTC, et un délai d'exécution de trentre (30) jours.

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le _____

AMPLIATIONS

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE

Le Ministre de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation

Dr Madeleine Echuinte